

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 06/12/2018

Date de révision: 03/05/2020

Version: EH-ONS-2020a

### SECTION 1: Identification

#### Identification

**Forme du produit** : Mélange  
**Nom du produit** : ONS Hardener  
**Code du produit** : EH-ONS, EH-ONS-1, EH-ONS-2, EH-ONS-3, EH-ONS-4, EH-ONS-5, EH-ONS-6, EH-ONS-7, EH-ONS-8, EH-ONS-D, EH-ONS-T

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** : Agent de durcissement pour résine époxyde.

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Gougeon Brothers, Inc  
100 Patterson Ave.  
Bay City, MI 48706 - U.S.A.  
T 888-377-6738 ou 989-684-7286

##### Distributeur

#### Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 2: Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

Acute Tox. 4 (Voie orale)  
Skin Corr. 1B  
Eye Dam. 1  
Resp. Sens. 1  
Skin Sens. 1  
Repr. 2  
STOT RE 2  
Aquatic Acute 2  
Aquatic Chronic 2

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger (GHS)



##### Mention d'avertissement (GHS)

Danger

##### Mentions de danger (GHS)

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Conseils de prudence (GHS)

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou international.

### Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### Substances

Non applicable

### Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)], .alpha.-(2-aminométhyléthyle)-.oméga.-(2-aminométhylethoxy)-	(n° CAS) 9046-10-0	10 - 30
Triméthylhexaméthylènediamine	(n° CAS) 25620-58-0	10 - 30
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)	(n° CAS) 1761-71-3	10 - 30
Phénol, 4,4'-(1-méthylethylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyle)oxirane, produits de réactions avec 2,2,4(or 2,4,4)-triméthyl-1,6-hexanediamine	(n° CAS) 111850-23-8	10 - 30
Cyclohexaneméthanimine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère	(n° CAS) 68609-08-5	1 - 15
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	1 - 10
Isophoronédiamine	(n° CAS) 2855-13-2	1 - 10
Ethanol, 2,2',2''-nitrotris-	(n° CAS) 102-71-6	1 - 5
Pipérazine	(n° CAS) 110-85-0	0,1 - 1,5

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation.

## SECTION 4: Premiers soins

### Description des premiers secours

#### Premiers soins après inhalation

: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Premiers soins après contact oculaire

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Premiers soins après ingestion

: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes/effets après inhalation

: Provoque des brûlures des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque des brûlures de la peau graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

#### Symptômes/effets après ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Mousse. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

**Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger d'incendie** : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Nitric acid. Aldéhydes. Un risque de combustion spontanée peut se produire dans certaines conditions lorsque ce produit est combiné à la sciure, aux copeaux de bois ou autres matériaux cellululosiques. La chaleur est générée en raison de l'air qui oxyde l'amine. La sciure peut s'enflammer si la chaleur n'est pas dissipée rapidement.

**Réactivité** : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### Conseils aux pompiers

**Protection en cas d'incendie** : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour la rétention** : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. N'utilisez pas de sciure ou toute autre matière combustible pour éponger une matière déversée.

**Procédés de nettoyage** : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

#### Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Lorsque mélangé à la résine époxyde, ce produit peut causer une réaction exothermique qui, en grandes quantités, est capable de générer une chaleur suffisante pour endommager ou enflammer les matériaux se trouvant à proximité et émettre des fumées et des vapeurs qui varient grandement en composition et en toxicité.

**Mesures d'hygiène** : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

#### Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage** : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter les températures élevées. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire.

**Température de stockage** : 40 - 90 °F / 4 - 32 °C

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

<b>Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)], .alpha.-(2-aminométhyléthyle)-.oméga.-(2-aminométhylethoxy)- (9046-10-0)</b>		
Non applicable		
<b>Triméthylhexaméthylènediamine(25620-58-0)</b>		
Non applicable		
<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>		
Non applicable		
<b>Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère (68609-08-5)</b>		
Non applicable		
<b>Phénol, 4,4'-(1-méthylethylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyle)oxirane, produits de réactions avec 2,2,4(or 2,4,4)-triméthyl-1,6-hexanediamine (111850-23-8)</b>		
Non applicable		
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>		
AIHA	WEEL TWA (ppm)	10 ppm
<b>Isophoronédiamine (2855-13-2)</b>		
Non applicable		
<b>Ethanol, 2,2',2''-nitrioltris- (102-71-6)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
<b>Pipérazine (110-85-0)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,03 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable et vapeur)

#### Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
<b>Protection des mains</b>	: Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.
<b>Protection oculaire</b>	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	: Porter un vêtement de protection approprié.
<b>Protection des voies respiratoires</b>	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement</b>	: Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Autres informations</b>	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	: Liquide
<b>Apparence</b>	: Limpide
<b>Couleur</b>	: Limpide
<b>Odeur</b>	: Ammoniac
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible
<b>pH</b>	: 12
<b>Point de fusion</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Point de congélation</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition</b>	: > 400 °F (204 °C) (760 mmHg) estimé sur la base d'un produit similaire.
<b>Point d'éclair</b>	: > 200 °F (93 °C) estimé sur la base d'un produit similaire.
<b>Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Aucune donnée disponible

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Pression de la vapeur</b>	: < 1 mmHg @ 20 °C evaluation basée sur la liste des composants.
<b>Densité relative de la vapeur à 20 °C</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Densité relative</b>	: 0,97 (eau = 1)
<b>Solubilité</b>	: Appréciable.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	: 141,2 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C / 104 °F
<b>Viscosité, dynamique</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Limites d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Propriétés explosives</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	: Aucune donnée disponible
<b>Autres informations</b>	
<b>Teneur en COV</b>	: 7,7 g/l
<b>Densité apparente</b>	: 8,14 lb/gal (0.97 kg/L)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
<b>Stabilité chimique</b>	: Stable dans les conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Une masse de plus de deux kilogrammes (une livre) du produit combiné à la résine époxyde entraînera une polymérisation irréversible accompagnée d'une importante accumulation de chaleur et de pression. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.
<b>Conditions à éviter</b>	: Chaleur. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.
<b>Matières incompatibles</b>	: Acides. Matières oxydantes. Composés halogénés.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Fumées toxiques. Gaz toxiques. Oxydes d'azote. Amines. Ammoniac. Acide nitrique. Nitrosamines.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### Informations sur les effets toxicologiques

<b>Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)], .alpha.-(2-aminométhyléthyle)-.oméga.-(2-aminométhylethoxy)- (9046-10-0)</b>	
DL50 orale rat	1100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1555 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 0,74 mg/l/8h (brouillard)
<b>Triméthylhexaméthylènediamine(25620-58-0)</b>	
DL50 orale rat	910 mg/kg
<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>	
DL50 orale rat	625 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2110 mg/kg
<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
DL50 orale rat	1620 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 4,18 mg/l/4h (aérosol)
<b>Isophoroné diamine (2855-13-2)</b>	
DL50 orale rat	1030 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,01 mg/l/4h brouillards
<b>Triéthanolamine (102-71-6)</b>	
DL50 cutanée lapin	> 22000 mg/kg
<b>Pipérazine (110-85-0)</b>	
DL50 orale rat	600 mg/kg

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Pipérazine (110-85-0)</b>	
DL50 cutanée lapin	1590 mg/kg

<b>Toxicité Aiguë (voie orale)</b>	: Nocif en cas d'ingestion.
<b>Toxicité Aiguë (voie cutanée)</b>	: Non classé.
<b>Toxicité aiguë (inhalation)</b>	: Non classé
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	: Provoque des brûlures de la peau pH: 12
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 12
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	: Non classé
<b>Cancérogénicité</b>	: Non classé

<b>Triéthanolamine (102-71-6)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	: Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (en cas d'ingestion).
<b>Danger par aspiration</b>	: Non classé

<b>ONS Hardener</b>	
Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C)	141,2 mm <sup>2</sup> /s @ 40 °C / 104 °F

<b>Symptômes/effets après inhalation</b>	: Provoque des brûlures des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
<b>Symptômes/effets après contact avec la peau</b>	: Provoque des brûlures de la peau graves. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Symptômes/effets après contact oculaire</b>	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
<b>Symptômes/effets après ingestion</b>	: Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
<b>Autres informations</b>	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12: Données écologiques

### Toxicité

**Écologie - général** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
CL50 poisson 1	460 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnie 1	23 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: water flea)
CL50 poissons 2	10 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])

<b>Isophoronédiamine (2855-13-2)</b>	
CE50 Daphnie 1	14,6 - 21,5 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [semi-statique])

<b>Triéthanolamine (102-71-6)</b>	
CL50 poisson 1	10600 - 13000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [taux])
CE50 Daphnie 1	1386 mg/l
CL50 poissons 2	> 1000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
ErC50 (algues)	169 mg/l

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

<b>Triéthanolamine (102-71-6)</b>	
NOEC chronique crustacé	16 mg/l
<b>Pipérazine (110-85-0)</b>	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])

### Persistance et dégradabilité

<b>ONS Hardener</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### Potentiel de bioaccumulation

<b>ONS Hardener</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

<b>Triméthylhexaméthylènediamine(25620-58-0)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,77 (23 °C / 73 °F)

<b>4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine) (1761-71-3)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,03

<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	1,1

<b>Isophoronédiamine (2855-13-2)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	0,79 (23 °C / 73 °F)

<b>Triéthanolamine (102-71-6)</b>	
BCF poissons 1	< 3,9
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,53

<b>Pipérazine (110-85-0)</b>	
BCF poissons 1	0,3 - 3,9

### Mobilité dans le sol

<b>CLS Hardener</b>	
Écologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

### Autres effets néfastes

**Autres informations** : Aucun autre effet connu.

Nom	Identificateur de produit	Renseignements sur les critères de classification de l'écotoxicité
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyle)], .alpha.-(2-aminométhyléthyle)-.oméga.-(2-aminométhylethoxy)-	(n° CAS) 9046-10-0	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Triméthylhexaméthylènediamine	(n° CAS) 25620-58-0	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
4,4'-Méthylènebis(cyclohexylamine)	(n° CAS) 1761-71-3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 2; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Cyclohexaneméthanamine, 5-amino-1,3,3-triméthyl-, produits de réaction bisphénol A diglycidyle éther homopolymère	(n° CAS) 68609-08-5	Aucune donnée disponible
Phénol, 4,4'-(1-méthylethylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyle)oxirane, produits de réactions avec 2,2,4,4-(or 2,4,4)-triméthyl-1,6-hexanediamine	(n° CAS) 111850-23-8	Aucune donnée disponible
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6	Non classé
Isophoronédiamine	(n° CAS) 2855-13-2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 3; Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Triéthanolamine	(n° CAS) 102-71-6	Non classé

# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 13: Données sur l'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets

**Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage** : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

N° ONU (DOT/TMD) : UN2735  
Désignation officielle pour le transport (DOT/TMD) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.  
Désignation officielle pour le transport - Addition : Méthylènebiscyclohexamine, 4,4'-  
Classe (DOT/TMD) : 8 - Classe 8 - Matériel corrosif 49 CFR 173.136  
Groupe d'emballage (DOT/TMD) : III

#### Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

N° ONU (IMDG) : 2735  
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.  
Désignation officielle pour le transport - Addition : Méthylènebiscyclohexamine, 4,4'-  
Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives  
Groupe d'emballage (IMDG) : III  
Numéro EmS (1) : F-A, S-B  
Polluant marin : Oui

#### Transport par air

Conformément aux exigences de IATA

N° UN (IATA) : 2735  
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Polyamines liquides corrosives, n.s.a.  
Désignation officielle pour le transport - Addition : Méthylènebiscyclohexamine, 4,4'-  
Classe (IATA) : 8 - Corrosifs  
Groupe d'emballage (IATA) : III  
Polluant marin : Oui

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

#### **Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediy)], .alpha.-(2-aminomethylethyl)-.omega.-(2-aminomethylethoxy)- (9046-10-0)**

Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site
-----------------------------	---

#### **Cyclohexanemethanamine, 5-amino-1,3,3-trimethyl-, reaction products with bisphenol A diglycidyl ether homopolymer (68609-08-5)**

Flag réglementaire EPA TSCA	XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site
-----------------------------	---



# ONS Hardener

## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015


<b>Phenol, 4,4'-(1-methylethylidene)bis-, polymer with (chloromethyl)oxirane, reaction products with 2,2,4(or 2,4,4)-trimethyl-1,6-hexanediamine (111850-23-8)</b>	
Flag réglementaire EPA TSCA	FRI - FRI – indique une substance polymérique ne contenant aucun amorceur de radicaux libres dans son nom d'inventaire, mais qui est envisagée pour protéger le polymère désigné formé à partir d'un quelconque amorceur de radicaux libres, et ce quelle que soit la quantité utilisée XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d, la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site

<b>Oxyde de propylène (75-56-9)</b>	
Listé dans la Section 302 du SARA des Etats-Unis (substances dangereuses) Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	
CERCLA RQ	100 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	10000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	0,1 %

### Réglementations internationales

Aucune information complémentaire disponible

### Réglementations des Etats - É-U

 **ATTENTION** Ce produit peut vous exposer à Oxyde de propylène, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

<b>Oxyde de propylène (75-56-9)</b>				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Oui	Non	Non	Non	

<b>Trimethylhexamethylenediamine (25620-58-0)</b>
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

<b>Alcool benzylique (100-51-6)</b>
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

<b>Isophoronédiamine (2855-13-2)</b>
U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

<b>Ethanol, 2,2',2''-nitrilotris- (102-71-6)</b>
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

<b>Pipérazine (110-85-0)</b>
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

<b>Oxyde de propylène (75-56-9)</b>
U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

# ONS Hardener

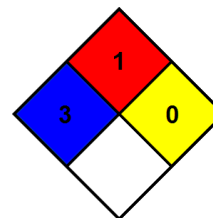
## Fiche de données de sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

### SECTION 16: Autres informations

**Date d'émission** : 06/12/2018  
**Date de révision** : 03/05/2020  
**Version** : EH-ONS-2020a  
**Autres informations** : Aucun.

**Danger pour la santé NFPA** : 3  
**Danger d'incendie NFPA** : 1  
**Réactivité NFPA** : 0



Notation de danger

**Santé** : 3 Danger sérieux  
**Inflammabilité** : 1 Danger léger  
**Physique** : 0 Danger minime

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*